

Décision

Générale

colonial

Décision n° 743 30/06/1947

Ministère
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication
30 juin 1947

Numéro JO
n° 6 du 30/06/1947

Date du numéro
30 juin 1947

TEXTE INTÉGRAL

Sont engagés en qualité de boy à l'Hôtel du Gouvernement, au salaire mensuel de mille deux cents francs (1.200 fr). les nommés : Idriss Ahmed, pour compter du 10 avril 1947; Mohamed Djimahalle, pour compter du 20 mai 1947.